



Patrick
FALCONNIER

Tableaux d'avancement 2009

Au siège, Patrick Falconnier, coordonnateur de la Commission Administrative Paritaire Nationale, a répondu comme l'an dernier aux questions suivantes :

EXISTE-T-IL UNE POLITIQUE DU SNPDEN CONCERNANT LES TABLEAUX D'AVANCEMENT ?

Oui ! Le SNPDEN a depuis plusieurs décennies volontairement privilégié les améliorations de carrière par avancement de grades, ou de classes, plutôt que les simples et immédiats gains salariaux. Cette politique constante, et toujours approuvée par les syndiqués, a ainsi permis d'engranger de nombreuses promotions, aussi bien grâce au statut de 1988 que depuis le statut de 2001 : on peut estimer que le statut de 2001, porté par le seul SNPDEN et signé par lui seul, aura permis entre 2001 et 2009 de prononcer environ 10 400 promotions de classe. Rappelons que le corps de direction compte à peu près 13 000 collègues en activité. Enfin on peut dire également qu'existe une « politique » syndicale concernant les tableaux d'avancement, car dans toutes les académies ont été depuis longtemps mis au point des « outils » pour défendre les collègues en CAPA, en particulier des barèmes pour le passage à la 1^{re} classe. Quelques académies ont réfléchi à une critérisation pour le passage à la hors classe, le but étant d'une part de rendre transparents les résultats pour les collègues, et d'autre part de faire partager nos raisonnements syndicaux aux recteurs...

CONNAÎT-ON LE NOMBRE DE PROMOTIONS POUR 2009 ?

Pour les promotions de 2^e en 1^{re} classe, le protocole signé en janvier 2007 garantit le chiffre de 750 pour 2009. Le chiffre des promotions de 1^{re} en hors classe

dépend pour sa part du ratio de 20 % (ratio promus/promouvables), ce qui devrait permettre entre 350 et 400 promotions, estimation qui doit encore être confirmée. Nous dépasserons donc à coup sûr le chiffre de 1 000 pour la 8^e année consécutive.

FAUT-IL DEMANDER SON INSCRIPTION SUR LE TABLEAU D'AVANCEMENT ? FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?

Non, il n'y a aucune démarche officielle à effectuer ! Bien sûr il n'est pas interdit ni inutile de rappeler à son recteur ou à son IA-DSDEN son espérance d'une promotion, car c'est la hiérarchie qui propose... ou qui « barre » quelqu'un... Chaque rectorat prépare la liste des ayants droit, c'est-à-dire détermine le « vivier » des collègues remplissant les conditions (5 ans au 31 décembre 2008). **Mais** les commissaires paritaires académiques sont vigilants à traquer les erreurs sur ces listes ! Vigilants à faire rajouter les collègues qui arrivent dans l'académie ! Vigilants à rappeler que tel collègue figurait en bonne position l'année précédente (« l'effet mémoire »), etc. **C'est pourquoi, il est indispensable que chaque syndiqué promuvable envoie à la personne responsable dans son académie** (le coordonnateur de la CAPA, ou le secrétaire académique, ou un secrétaire administratif) **sa fiche correctement remplie.**

UNE FICHE NATIONALE OU ACADÉMIQUE ?

Une fiche académique ! Une fiche nationale n'aurait pas d'utilité,

car la CAPN ne peut plus modifier les tableaux académiques : elle est pour les tableaux d'avancement une chambre d'enregistrement pouvant dénoncer des erreurs techniques, ce qui est rarissime, et surtout peser de manière politique pour s'assurer que les académies sont traitées avec équité sur plusieurs années. D'autre part, chaque académie a une fiche spécifique en fonction de la stratégie des commissaires paritaires : par exemple s'il existe dans une académie un barème prenant en compte telle ou telle ancienneté, ou tel élément, il n'est pas dit que l'académie voisine ait le même barème. Car le seul bon barème est celui qui a été discuté dans l'académie, et accepté par les syndiqués.

QUEL DERNIER CONSEIL PEUT-ON DONNER AUX COLLÈGUES QUI ATTENDENT UNE PROMOTION ?

De se renseigner auprès des commissaires paritaires de leur académie pour savoir s'ils sont en position éligible (sans demander à quel rang ! il est impossible de répondre de façon sûre, car dans un tableau annuel s'opèrent des changements), et surtout de leur faire confiance : il n'est pas toujours facile de « persuader » un IA ou un recteur... Et pour lire tous les procès-verbaux des CAPA sur les tableaux d'avancement, je peux attester à la fois de la combativité des commissaires paritaires du SNPDEN et de leur professionnalisme. Leur faire confiance, c'est leur donner du poids face à notre hiérarchie, et c'est donc leur faciliter la défense de chaque syndiqué.